



Contrat de 6 mois

Panier (adapté pour 2 adultes) de légumes issu de l'agriculture biologique
Saison printemps-été 2024 du 2 avril au 24 septembre 2024

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur, Thierry GOZZERINO, Impasse Cabot Quartier Bel Air 13300 SALON DE PROVENCE.
certifié Agriculture Biologique par ECOCERT 13/67202/1319909

Et l'Amapien(ne), Monsieur, Madame

Adresse :

Code postal :Ville :

Mail : Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 20,00€, soit un total de 520 € TTC pour l'ensemble du contrat (26 paniers).

Règlement : le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- par chèques libellés à l'ordre de « EARL ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Dates de livraison						520 €	Règlement
Avril	2	9	16	23	30	100 €	
Mai	7*	14	21	28		80 €	
Juin	4	11	18	25		80 €	
Juillet	2	9	16	23	30	100 €	
Août	6	13	20	27		80 €	
Septembre	3	10	17	24		80 €	

* Pas de distribution le 7 mai. Il sera proposé, le 14 mai, des bocaux.

Salon de Provence le 2024

Le Maraîcher

L'Amapien(ne)

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
courriel: amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référénts légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat de 6 mois pour un panier de légumes issu de l'agriculture

Saison printemps-été 2024 du 02/04/24 au 24/09/24

Règlement intérieur

Chaque AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 3 Jokers par saison.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

Reçu établi à Monsieur, Madame

pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de Cinq cent vingt (520,00) €, réglés en chèque(s).

Salon de Provence, le 2024

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024	Août 2024	Sept. 2024
Mardi 02	Mardi 07	Mardi 04	Mardi 02	Mardi 06	Mardi 03
Mardi 09	Mardi 14	Mardi 11	Mardi 09	Mardi 13	Mardi 10
Mardi 16	Mardi 21	Mardi 18	Mardi 16	Mardi 20	Mardi 17
Mardi 23	Mardi 28	Mardi 25	Mardi 23	Mardi 27	Mardi 24
Mardi 30			Mardi 30		

AMAP de la Crau MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence courriel:
amapdelacrau@gmail.com - - site: www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Agnès (06 27 03 07 60) et/ou Antoine RENAUD (07 71 26 04 11)